



Synthèse

Les statistiques de la MSA



Juin 2022

Prévisions démographiques et financières du régime des salariés agricoles Période 2021 à 2025

Newton Dumanoir

Entre 2021 et 2025, la progression des populations de bénéficiaires maladie et de cotisants du régime des salariés agricoles serait modérée. Par ailleurs, l'évolution des effectifs de retraités continuerait d'être affectée par la mise en place de la liquidation unique des régimes alignés (Lura¹) depuis le 1^{er} juillet 2017.

Les dépenses du régime sont en baisseraient modérément au rythme annuel moyen de 0,4 %. Les prestations versées augmenteraient de 1,0 % par an sur cette même période. Quant aux recettes, elles diminueraient significativement de 7,9 % en 2021. A partir de 2022, le montant des recettes serait à la hausse en grande partie sous l'effet de la hausse des montants perçus au titre des cotisations sociales.

La baisse des recettes en 2021 dégraderait la situation financière du régime en accentuant le besoin de financement de la branche maladie et en réduisant la capacité de financement de la branche retraite. A partir de 2022, le besoin de financement du régime s'atténuerait légèrement en raison de la croissance des recettes.

Les données financières présentées ci-dessous sont celles retenues par la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2021. Elles n'intègrent pas les mesures prévues dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022.

¹ - Dispositif institué par l'article 43 de la loi sur les retraites du 20 janvier 2014, la Lura vise à simplifier la liquidation des pensions de retraite pour les polypensionnés. Cette liquidation unique est effective dans les régimes alignés depuis le 1^{er} juillet 2017 pour les assurés nés à partir du 1^{er} janvier 1953. La Lura permet à un assuré polypensionné des régimes alignés de liquider l'ensemble de sa retraite de base en s'adressant uniquement au dernier régime d'affiliation.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- **Directrice de la publication** : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- **Responsable département Synthèses** : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- **Service Financement et gestion du risque** : Yannick Sevestre, sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr
- **Rédactrice** : Newton Dumanoir, dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
- **Diffusion** : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr



Une évolution des populations de bénéficiaires marquée par un dynamisme modéré de l'emploi agricole et affectée par la mise en place de la Lura

La **population protégée en maladie** intègre les actifs (en activité ou en cessation d'activité agricole temporaire), les invalides, une partie des retraités (un retraité agricole sur sept étant protégé dans ce régime), ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories (conjoint, enfants et autres personnes à charge). Les effectifs protégés en maladie progressent de 0,7 % en 2020. Par la suite, les effectifs progresseraient en moyenne de 0,3 % par an jusqu'en 2025 (*tableau 1*).

Après une baisse de 2,1 % en 2020, le nombre de **familles bénéficiaires** diminuerait en moyenne de 1,4 % par an jusqu'en 2025. Cette évolution serait provoquée principalement par le recul démographique de la population entraînant un recul du nombre de familles bénéficiaires.

Avec la mise en place de la Lura qui réduit notamment les flux d'entrants depuis le 1er juillet 2017, les effectifs de **retraités** reculeraient en moyenne de 1,8 % par an jusqu'en 2025. La Lura ne s'appliquant qu'aux générations postérieures à 1952, la montée en charge de ce dispositif se fera progressivement.

Les effectifs d'**actifs cotisants à la branche vieillesse**² diminuent de 2,5 % en 2020 et augmenteraient modérément de 0,6 % en 2021 et en moyenne de + 1,1 % par an les années suivantes.

Tableau 1

Effectifs et évolutions des populations du régime des salariés agricoles de 2020 à 2025

	Réalisation		Prévisions										Rythme annuel moyen
	2020		2021		2022		2023		2024		2025		
	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	
Personnes protégées en maladie	1 914 251	+0,7%	1 927 652	+0,7%	1 935 362	+0,4%	1 939 234	+0,2%	1 941 173	+0,1%	1 942 143	0,0%	+0,3%
Familles bénéficiaires de prestations légales	154 451	-2,1%	152 792	-1,1%	150 384	-1,6%	148 391	-1,3%	146 238	-1,5%	144 208	-1,4%	-1,4%
Bénéficiaires d'un avantage retraite	2 396 379	-1,9%	2 351 319	-1,9%	2 307 498	-1,9%	2 265 106	-1,8%	2 224 245	-1,8%	2 185 021	-1,8%	-1,8%
Actifs cotisants vieillesse	685 102	-2,5%	689 072	+0,6%	699 790	+1,6%	707 904	+1,2%	715 032	+1,0%	721 861	+1,0%	+1,1%

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie et bénéficiaires d'un avantage retraite, dénombrement en moyenne annuelle
- Familles bénéficiaire : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année
- Actifs cotisants vieillesse : dénombrement au 1^{er} juillet.

²- Estimation des effectifs en équivalents temps plein (rapport du nombre d'heures sur l'horaire légal en vigueur).



Des dépenses en baisse modérée de 0,4 % par an sur la période

Après versement au régime général au titre de l'équilibrage du solde excédentaire de la branche retraite³, les dépenses du régime des salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élèvent à près de 15,3 milliards d'euros en 2020 (*graphique 1 et tableau 2*). Ce montant diminuerait en moyenne de 0,4 % par an pour atteindre plus de 14,9 milliards d'euros en 2025. Cette évolution s'expliquerait en grande partie par celle des montants de prestations légales qui représentent 81,0 % des dépenses du régime en 2020 (*tableau 2*). La progression des dépenses de la branche maladie, soutenue en 2020 principalement en raison de l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19, contribue en grande partie à l'évolution positive des dépenses totales du régime (*graphique 3*).

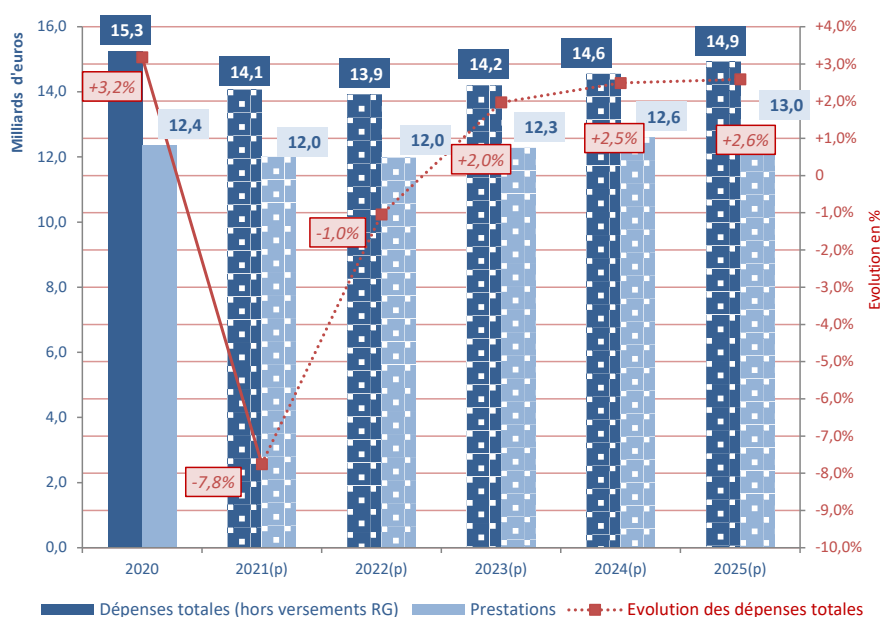
Pour la branche **maladie-maternité-invalidité-décès**, de 2022 à 2025, les prestations de soins de ville augmenteraient de 1,4 % par an en moyenne, sous l'hypothèse d'une augmentation de la consommation de soins liée au vieillissement de la population protégée, malgré une légère baisse prévisionnelle des effectifs (0,2 % en moyenne). De même, les versements des indemnités journalières progresseraient de 3,0 % en moyenne, sous les hypothèses d'une revalorisation moyenne du Smic de 1,5 % et d'une population d'actifs en hausse de 1,2 % en moyenne sur la période.

Pour la branche **retraite**, le flux de droits propres qui s'est stabilisé en 2021 évolue légèrement à la hausse sur la période 2022-2025 (+ 0,6% en rythme annuel moyen).

Pour la branche **ATMP**, en moyenne sur la période 2022-2025, le nombre d'ATMP diminuerait de 4,7 % correspondant à la baisse moyenne annuelle depuis 2016 - hors année 2020. Alors que le nombre total de rentiers augmenterait de 1,0 % en moyenne annuelle sur la période.

Graphique 1

Montants de dépenses totales et de prestations du régime des salariés agricoles de 2020 à 2025



Source : MSA

³ - Voir encadré « Méthodologie, données » en fin de document.



Tableau 2

Montants des principaux postes de dépenses du régime des salariés agricoles

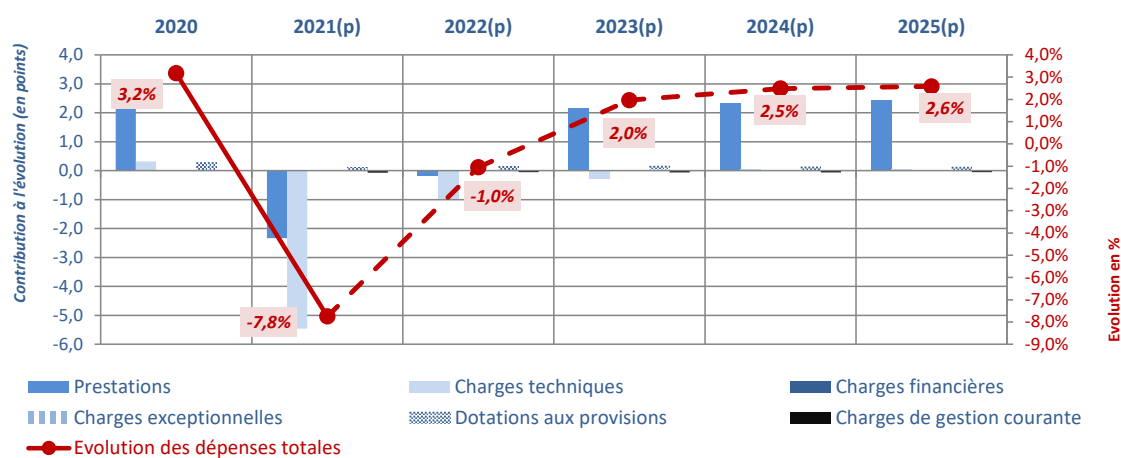
Principaux postes de dépenses (montants en millions d'euros)	2020	Prévision 2021		Rythme annuel moyen jusqu'en 2025	Contribution à l'évolution moyenne
		Montant	Evolution		
Prestations légales (81,0% en 2020)	12 357,2	12 003,5	-2,9%	+1,0%	0,9 point
Charges techniques (8,8 %) Y compris versements au RG au titre des transferts d'équilibrage	1 344,5	511,5	-62,0%	-23,7%	-1,3 point
Dotations aux provisions (5,0 %)	768,4	784,8	+2,1%	+2,5%	0,1 point
Charges de gestion courante (4,4 %)	674,6	664,5	-1,5%	-1,3%	-0,1 point
...					
DEPENSES TOTALES Hors versements au Régime général (RG)	15 253,7	14 071,0	-7,8%	-0,4%	-0,4 point

(%) : PART DANS LES DEPENSES EN 2020

Source : MSA

Graphique 2

Contribution selon le type de charges à l'évolution du montant total des dépenses du régime des salariés agricoles

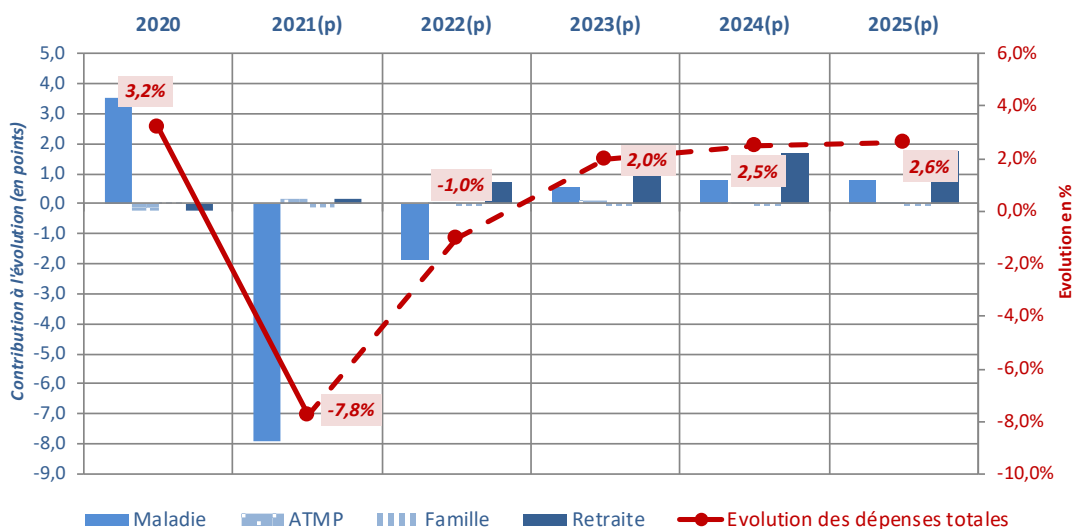


Source : MSA



Graphique 3

Contribution selon la branche à l'évolution du montant total des dépenses du régime des salariés agricoles



Source : MSA

Croissance moyenne de 1,0 % par an des montants de prestations versées

Avec près de 12,4 milliards d'euros en 2020, le montant des prestations légales versé par le régime des salariés agricoles atteindrait près de 13,0 milliards d'euros en 2025, au rythme moyen de + 1,0 % par an (*tableau 3*). Cette croissance serait portée en grande partie par l'augmentation des dépenses des branches retraite et maladie à partir de 2023 (*graphique 4*).

Le montant des prestations légales de la branche **maladie-maternité-invalidité-décès** versé en 2020 s'élève à plus de 5,0 milliards d'euros. Il devrait diminuer en moyenne de 1,9 % par an pour atteindre plus de 4,6 milliards d'euros en 2025, hors nouvelles mesures d'économies sur la période 2022-2025 (*tableau 3*). Malgré une progression modérée des effectifs protégés en maladie (*tableau 1*), les soins de santé exécutés en ville augmenteraient de 13,3 % en 2021 avec un impact de l'épidémie de la Covid-19 notamment. La croissance annuelle moyenne des remboursements de soins de santé sur deux ans (2019 à 2021) s'établirait à 7 %.

Le montant des prestations maladie réalisées en établissement baisserait de -27,4 % en 2021 sous l'effet du transfert des montants des établissements médico-sociaux vers la 5^{ème} branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie. Hors ce transfert, les dépenses augmenteraient de 5,4%. Les dépenses seraient en hausse pour les établissements de santé publics à hauteur de 4,6 % et pour les cliniques à hauteur de 4,4%. Les dépenses des établissements médico-sociaux chuteraient à -97,8% (hors transfert : + 7,3 %) en 2021.

Les prestations légales de la branche **ATMP** d'un montant de 541,1 millions d'euros en 2020 atteindraient plus de 586 millions d'euros en 2025, en progression annuelle moyenne de 1,6 %. Une hausse du nombre d'ATMP en 2021 basée sur un scénario de rattrapage d'un retard lié à la pandémie dans les traitements des dossiers non traités en 2020 a été prévue. Le retour à une activité normale est prévu en 2022 avec un retour à la tendance d'accidentologie antérieure à 2020. Ainsi, le nombre d'ATMP avec ou sans arrêt serait en baisse annuelle de 1 % entre 2022 et 2025. Le nombre de journées indemnisées augmenterait de 0,7 % en moyenne



annuelle sur la période 2022 à 2025. Le nombre de rentes augmenterait de 0,9 % en rythme annuel moyen sur la période 2022-2025.

Pour la branche **famille**, le montant versé aux bénéficiaires en 2020 s'élève à 653,3 millions d'euros, avec une baisse de 2,1 % par rapport à 2019. En 2021, le nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation servie par la branche famille s'établirait à près de 152 800, en baisse de 1,1 % par rapport à 2020. Cette évolution résulterait de la baisse des effectifs de bénéficiaires de prestations en faveur de la famille et de la baisse du nombre de bénéficiaires de prestations dédiées à la petite enfance.

Pour les prestations légales **retraite**, le régime des salariés agricoles a versé près de 6,1 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2020. Porté par les effets de la mise en œuvre de la Lura à partir du 1er juillet 2017, ce montant augmenterait en moyenne de 3,2 % par an pour atteindre plus de 7,0 milliards d'euros en 2025. Avec la Lura, le régime des salariés agricoles verrait ses effectifs de retraités diminuer (*tableau 1*).

En revanche, ce dispositif engendrerait une augmentation de la pension moyenne ; liée à la prise en compte de l'ensemble de la carrière tous régimes du nouveau retraité. Cette hausse de la pension moyenne devrait neutraliser la baisse du nombre des bénéficiaires. Le montant moyen du droit de base servi pour les entrants dans le dispositif serait 2,6 fois plus élevé que pour les bénéficiaires entrants non Lura. Au global, le dispositif Lura entraînerait donc une croissance des dépenses de pensions versées.

Tableau 3

Montants et évolutions annuelles des prestations du régime des salariés agricoles de 2020 à 2025

Régime des salariés agricoles Toutes branches	Réalisation		Prévisions										Rythme annuel moyen
	2020		2021		2022		2023		2024		2025		
	Montants	Evol.	Montants	Evol.	Montants	Evol.	Montants	Evol.	Montants	Evol.	Montants	Evol.	
Maladie-maternité-invalidité-décès (41,0%)***	5 065,5	+5,9%	4 572,1	-9,7%	4 344,4	-5,0%	4 407,8	+1,5%	4 500,2	+2,1%	4 603,6	+2,3%	-1,9%
Accident du travail et maladie professionnelle (4,4%)	541,1	-1,2%	559,5	+3,4%	564,3	+0,9%	571,9	+1,3%	579,3	+1,0%	586,6	+1,3%	+1,6%
Famille (5,3%)	653,3	-2,1%	639,1	-2,2%	635,3	-0,6%	631,8	-0,5%	629,2	-0,4%	626,8	-0,4%	-0,8%
Retraite (49,3%)	6 097,4	+2,0%	6 232,8	+2,2%	6 433,5	+3,2%	6 668,0	+3,6%	6 902,0	+3,5%	7 151,5	+3,6%	+3,2%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES	12 357,2	+3,2%	12 003,5	-2,9%	11 977,5	-0,2%	12 279,6	+2,5%	12 610,6	+2,7%	12 968,5	+2,8%	+1,0%

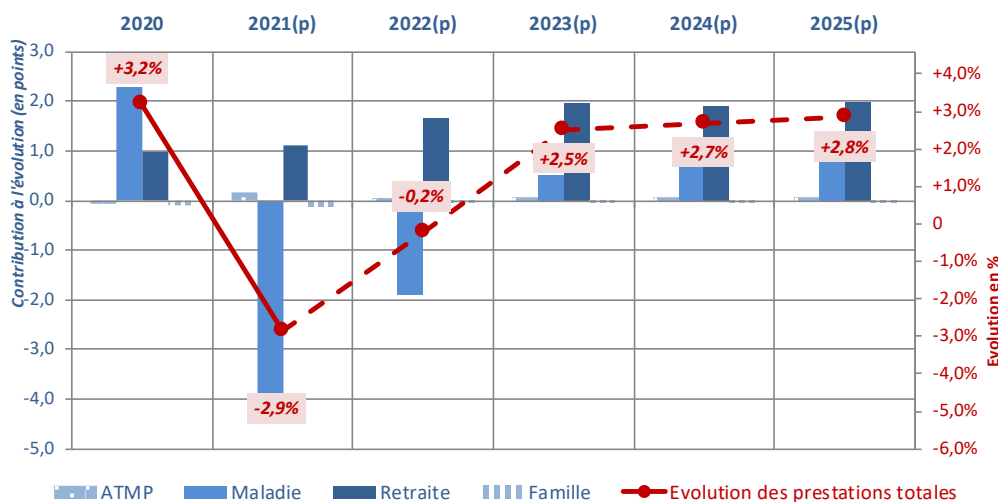
*en millions d'euros ** évolution annuelle *** (%) : Part dans les prestations en 2020

Source : MSA



Graphique 4

Contribution de chaque branche à l'évolution du montant total des prestations du régime des salariés agricoles



Source : MSA

Des recettes en forte baisse de 7,9 % en 2021

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes déficitaires des branches maladie et famille⁴, les recettes s'élèvent à plus de 15,3 milliards d'euros en 2020. Ce montant devrait diminuer fortement en 2021 (- 7,9 %) pour atteindre près de 14,1 milliards d'euros. A partir de 2023, les recettes du régime suivraient une tendance annuelle en faible hausse jusqu'en 2025. Cette hausse serait portée principalement par la croissance des montants perçus au titre des cotisations sociales (graphique 6).

Les cotisations sociales du régime des salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat, allègements généraux et impôts et taxes affectés, s'élèvent à plus de 5,4 milliards d'euros en 2020, en baisse de 5,6 % par rapport à 2019 (tableau 4). Ce montant augmenterait en moyenne de 2,7 % par an pour s'établir à plus de 6,2 milliards d'euros en 2025. Cette dynamique trouverait principalement son origine dans une orientation de l'emploi agricole relativement favorable jusqu'en 2025.

L'augmentation régulière des cotisations sociales, en lien avec une estimation plutôt favorable de l'emploi agricole, devrait modérer la baisse des recettes du régime en 2021 et soutenir leur progression jusqu'en 2025 (graphique 6).

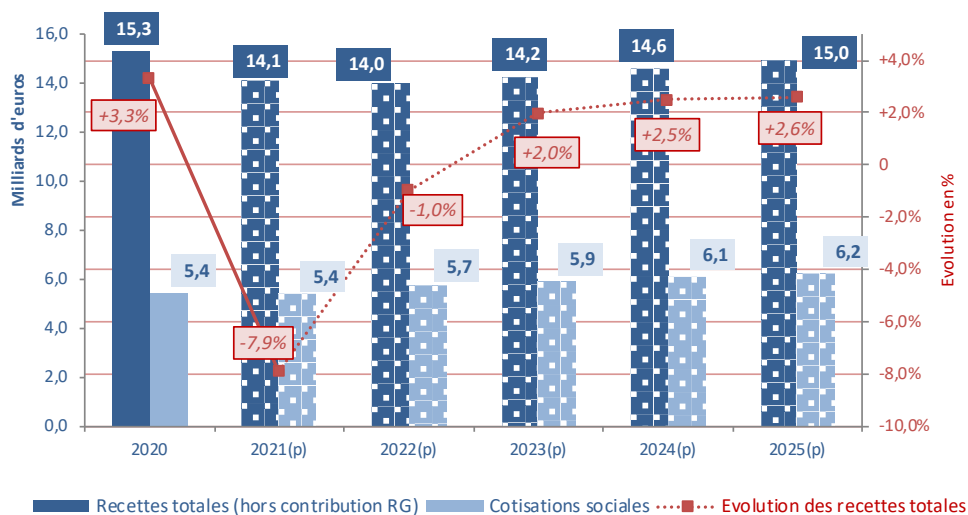
Les recettes du régime des salariés sont constituées en 2020 pour 20,4 % du montant de la compensation démographique vieillesse, qui s'élève à plus de 2,5 milliards d'euros. Ce montant diminuerait en moyenne de 0,9 % par an jusqu'en 2025 en raison de l'amélioration du ratio démographique entre retraités et cotisants du régime, les effectifs de cotisants (indicateur retenu dans le calcul de la compensation démographique) progressant contrairement aux effectifs de bénéficiaires de pensions vieillesse âgés de plus de 65 ans.



Graphique 5

Montants de recettes totales et de cotisations sociales du régime des salariés agricoles de 2020 à 2025

(Après transferts d'équilibrage du régime général-RG)



Source : MSA

Tableau 4

Montants des principaux postes de recettes du régime des salariés agricoles

Principaux postes de recettes (montants en millions d'euros)	2020	Prévision 2021		Rythme annuel moyen jusqu'en 2025	Contribution à l'évolution moyenne
		Montant	Evolution		
Cotisations sociales (35,5% en 2020)	5 435,2 (-5,6%)	5 389,2	-0,8%	+2,7%	+1,1 point
Transfert (Versements au RG au titre des transferts d'équilibrage)	2 672,4	2 618,1	-2,0%	-2,1%	-0,4 point
Compensation démographique vieillesse (16,6%)	2 534,0 (-1,8%)	2 556,7	+0,9%	-0,9%	-0,2 point
Contribution sociale généralisée (CSG) (8,9%)	1 368,8 (+0,2%)	999,0	-27,0%	-4,1%	-0,3 point
Impôts et taxes affectés (0,1%)	12,2 (-)	14,0	+15,1%	+4,7%	0,0
...					
RECETTES TOTALES (y compris transferts d'équilibrage du Régime général)	15 305,1 (+3,3%)	14 098,8	-7,9%	-0,4%	-0,4 point

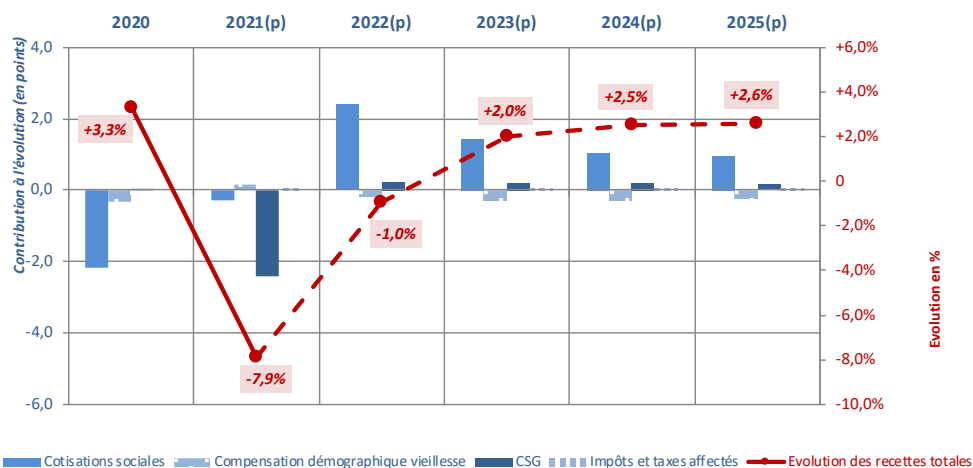
Source : MSA

(%) : Part dans les recettes en 2020.



Graphique 6

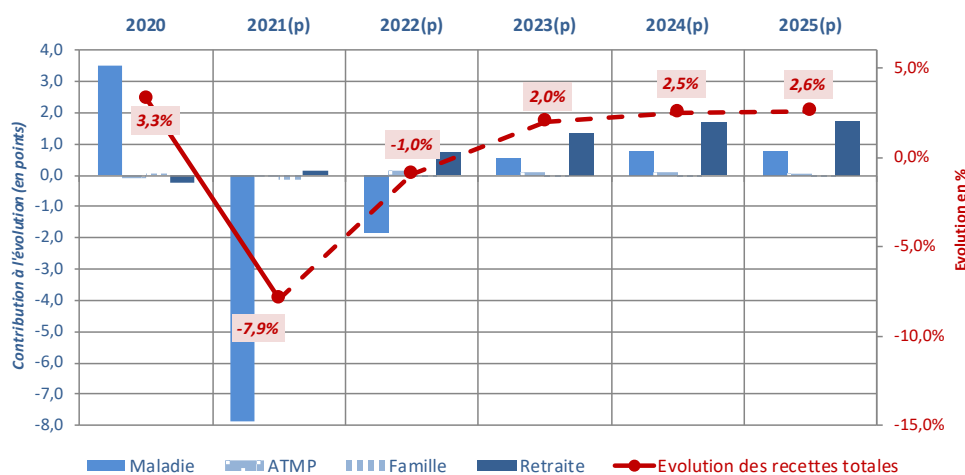
Principales contributions selon le type de poste à l'évolution du montant total des recettes du régime des salariés agricoles



Source : MSA

Graphique 7

Principales contributions selon la branche à l'évolution du montant total des recettes du régime des salariés agricoles



Source : MSA



En 2021, stabilisation de la situation financière du régime

Avec le même niveau de diminution des recettes et des dépenses (-7,9 % contre -7,8 %), le déficit du régime des salariés agricoles (après transferts d'équilibrage)⁵ serait stable jusqu'en 2021 pour atteindre près de 2,6 milliards d'euros (*graphique 7*). La diminution des recettes de la branche maladie, notamment la baisse des recettes fiscales, serait à l'origine de cette stagnation voire baisse modérée de la situation financière du régime jusqu'en 2022.

Ainsi, le besoin de financement du régime s'accroîtrait en 2023 (*tableau 5*). Après plus de 2,6 milliard d'euros en 2020, le régime général (RG) devrait verser en 2023 près de 2,8 milliards d'euros au titre des transferts d'équilibrage⁵. La reprise à la hausse des recettes, sous l'effet notamment de la croissance des montants de cotisations sociales, atténuerait le besoin de financement total du régime jusqu'en 2025.

Une grande partie des versements du RG serait destinée à la branche maladie dont le déficit se dégraderait tout au long de la période de prévision. Le déficit de la branche famille afficherait une tendance baissière jusqu'en 2025.

En revanche, la capacité de financement de la branche retraite devrait se réduire jusqu'en 2022 et le solde de cette branche serait excédentaire jusqu'en 2025.

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime résulte du solde unique de la branche ATMP dont la situation financière refléterait une tendance à la hausse (*graphique 8*). Ainsi, après un excédent de plus de 51,4 millions d'euros en 2020 et de 27,8 millions d'euros en 2021, le solde du régime serait excédentaire durant toute la période de prévision et il atteindrait 46,0 millions d'euros en 2025.

Tableau 5

Montant des transferts entre le régime général (RG) et le régime des salariés agricoles de 2020 à 2025

Régime des salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2020	Prévisions				
		2021	2022	2023	2024	2025
Maladie - Intégration Cnamts	+2 672,4	+2 618,1	+2 253,0	+2 335,4	+2 361,0	+2 402,2
Famille - Intégration Cnaf	+193,5	+181,6	+139,6	+168,9	+146,2	+125,6
Retraite - Intégration Cnav	-248,6	-156,6	-50,0	+288,0	+460,6	+653,6
TOTAL INTEGRATION RG	+2 617,3	+2 643,1	+2 342,6	+2 792,3	+2 967,8	+3 181,4

Source : MSA

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole.

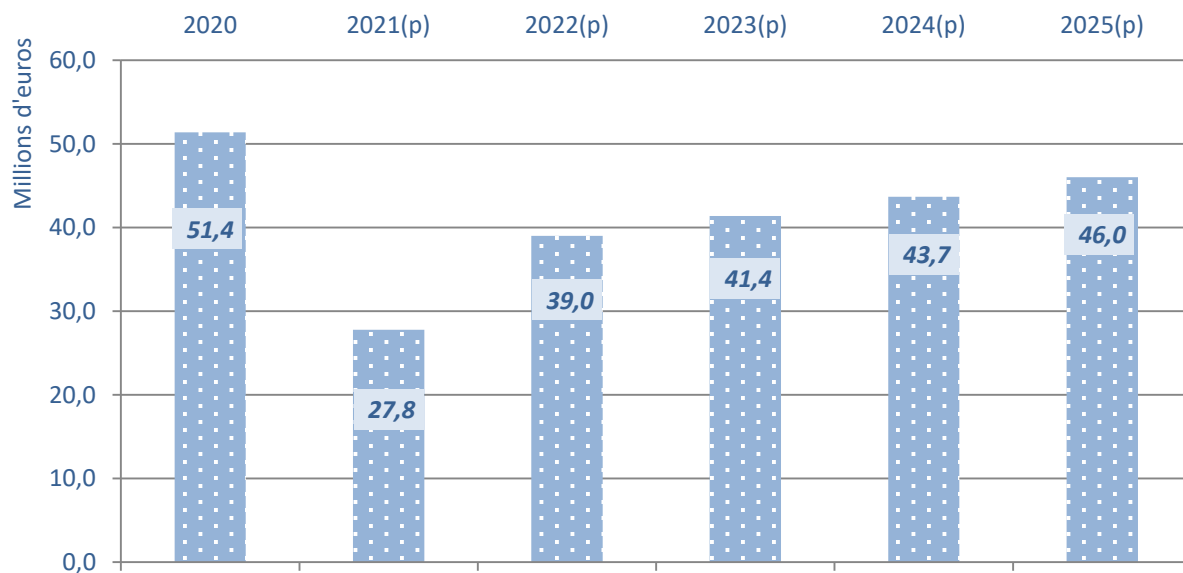
Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général.

⁵ - Au régime des salariés agricoles, les branches maladie, retraite et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir partie « Données » en fin de document.



Graphique 8

Résultat net du régime de 2020 à 2025



Source : MSA



Les hypothèses macro-économiques

La direction de la Sécurité sociale (DSS) transmet aux organismes de Sécurité sociale les hypothèses macro-économiques qui sont intégrées dans les prévisions financières de l'ensemble des régimes.

Principales hypothèses macro-économiques pour la période 2021-2025

Evolution annuelle moyenne	Hypothèses d'évolution				
	2021	2022	2023	2024	2025
Prix hors tabac	+1,2%	+1,0%	+1,2%	+1,5%	+1,8%
Revalorisation des pensions et invalidité vieillesse, du minimum contributif et des indemnités en capital (au 1 ^{er} octobre)	+0,4%	+0,9%	+1,1%	+1,2%	+1,5%
Revalorisation des pensions d'invalidité maladie, de la majoration tierce personne et des rentes (au 1 ^{er} avril)	+0,4%	+0,9%	+1,1%	+1,2%	+1,4%
Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (au 1 ^{er} avril)	+0,1%	+1,2%	+1,0%	+1,2%	+1,5%
Salaire Minimum interprofessionnel de croissance (au 1 ^{er} janvier)	+1,0%	+1,5%	+1,2%	+1,6%	+2,0%
Plafond de la sécurité sociale (au 1 ^{er} janvier)	0,0%	+0,3%	+4,2%	+3,4%	+3,1%

Source : MSA

* La LFSS pour 2020 a introduit une mesure de revalorisation différenciée : s'agissant des retraites, au 1^{er} janvier, les pensions supérieures à 2000 € sont revalorisées de 0,3% et celles inférieures à 2000 € de 1%. Les autres prestations sont revalorisées de 0,3% au 1^{er} avril, soit 0,3% en moyenne annuelle. ** En moyenne, sur l'ensemble des régimes vieillesse de base, le taux moyen appliqué a été estimé à 0,7% lors de la LFSS pour 2021.

Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Les données financières, utilisées dans cette synthèse, sont celles retenues par la CCSS de septembre 2021 et elles portent sur une période de cinq ans, i.e. 2021-2025. Elles peuvent différer légèrement de celles produites par la CCMSA avant la CCSS. Ces prévisions financières n'intègrent ni les mesures prévues dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, ni les mesures d'économie en maladie à partir de 2022.

Le régime des salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Les montants de charges et de recettes regroupent la métropole uniquement.

Depuis 1963, la loi de finances a mis à la charge de la branche maladie (Cnam) et de la branche retraite (Cnav) du régime général, les éventuels déficits respectifs des branches maladie et retraite du régime des salariés agricoles. Par ailleurs, une compensation spécifique entre la branche ATMP du régime général et la branche ATMP du régime des salariés agricoles est prévue aux articles L.134-7 à L.134-11 du code de la Sécurité sociale. Cette compensation permet d'équilibrer la charge des rentes en fonction des masses salariales de chacun de ces régimes. La branche ATMP est ainsi une branche autonome dans la mesure où elle ne bénéficie pas de transferts du régime général pour équilibrer son solde global. Son éventuel déficit reste donc à la charge du régime. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des salariés sont intégrées dans les comptes de la Caisse nationale d'allocation familiale (Cnaf). Ainsi, le résultat net toutes branches confondues du régime des salariés agricoles correspond uniquement au solde de la branche ATMP.



Sigles :

- ATMP : Accident du travail et maladie professionnelle
- CCSS : Commission des comptes de Sécurité Sociale
- Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales
- Cnam : Caisse nationale d'assurance maladie
- CSG : Contribution sociale généralisée
- DSEF : Direction des statistiques, des études et des fonds
- DSS : Direction de la sécurité sociale
- LFSS : Loi de financement de la Sécurité Sociale
- Lura : Liquidation unique des régimes alignés
- RG : Régime général